



**PROCES – VERBAL**

**DE LA REUNION DU CIJ**

**25 et 26 février 2010 - SEYCHELLES**



8<sup>èmes</sup> Jeux des Iles de l'Océan Indien  
SEYCHELLES 2011

## SOMMAIRE

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CIJ DES 27,28 et 29 août 2009

P. 3

## ANNEXES

Procès verbal de la réunion du C.I.J. des 27,28 et 29 août 2009

P.18 Rapport du Commissaire des Jeux

P.32

Discours d'ouverture de M. Antonio GOPAL, Président CNO des Seychelles

P.35

Discours d'ouverture de M. Jean François BEAULIEU, Président du CIJ

P.37

Discours d'ouverture de M. Vincent MERITON, Ministre du Développement

P.39 Communautaire, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Logo des Jeux des Iles

P.40

Plaquette Médailles des Jeux

P.41

Dossier de la Conférence de Presse

P.42

Articles de Presse

P.48

Annuaire des membres du CIJ

P.52

Annuaire des Fédérations Seychelloises des J.I.O.I.

P.54

Compte – rendu de la commission statuts et règlements – Mayotte - 30-31/10/2009

P.55

Compte – rendu de la réunion des représentants des îles – La Réunion - 27/11/2010  
P.61

Compte –rendu de la commission médicale - Seychelles - 15/12/2009  
P.64

Règlement pour l'attribution des médailles du CIJ  
P.65

## CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la troisième réunion du Conseil International des Jeux (CIJ) préparatoire aux 8<sup>èmes</sup> Jeux des Iles de l'Océan Indien s'est tenue à l'hôtel BERJAYA à Beauvallon Bay.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations des îles de l'Océan Indien membres du CIJ, aux personnalités et invités présents, le Président du Comité Olympique Seychellois, M. Antonio GOPAL, a remercié l'ensemble des responsables pour tout le soutien accordé au Comité d'Organisation des Jeux dans son action en faveur de l'organisation des 8èmes Jeux des Iles. Il a souligné la présence de nombreuses personnalités présentes à cette cérémonie dont le Ministre, M. MERITON, ce qui dénote toute l'importance accordée à ces jeux, festival des sports réunissant tous les sportifs de nos îles.

A 18 mois des Jeux, les travaux vont porter sur les règlements généraux et les règlements techniques. Les Seychelles sont prêtes à maintenir leur engagement avec le nécessaire soutien des sponsors pour la réalisation de cette manifestation. Il a également exprimé son souhait de voir de nombreux bénévoles seychellois apportés leur concours à cette manifestation.

Il souhaite que nous puissions offrir à nos athlètes des Jeux agréables dans un esprit de camaraderie et d'harmonie parmi les peuples de l'Océan Indien.

Après avoir fait un résumé de son intervention en anglais en direction de nos amis des Maldives, le Président GOPAL a remercié l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'organisation de cette réunion du CIJ.

Puis, le Président du CIJ, M. BEAULIEU Jean-François, a exprimé, au nom du CIJ, ses remerciements pour l'accueil et, en son nom personnel, sa joie de se retrouver aux Seychelles. Puis, il a souligné la présence au grand complet des membres du CIJ, signe des liens d'amitié et de fraternité très forts qui unissent tous les membres au travers de l'idéal de l'Olympisme.

Il a fait part de la détermination et de la volonté affichées pour la réussite de ces Jeux. Le logo avec ses caractéristiques: Réalisme/ idéalisation/ abstraction/ représentation/ présentation incarnent toutes les idées des Jeux et symbolise « dans sa totalité, l'unité derrière la multiplicité ».

A 18 mois des Jeux, il a noté que toutes les structures sont en place et que maintenant, il faut passer à la vitesse supérieure.

Il a rappelé l'action du CIJ depuis la dernière réunion :

Le travail en sous commissions sur les documents réglementaires ou sur la fiche médicale commune en synergie avec la CJSOI.

La mutualisation CJSOI/CIJ est suffisamment bien avancée, nous partageons des valeurs communes, il est peut-être venu le moment de formaliser nos relations.

La réflexion commune et le diagnostic partagés sur le Développement Durable doivent nous conduire à promouvoir des actions dans la zone Océan Indien et les Jeux doivent en être la vitrine.

La création d'une Académie Olympique de la zone Océan Indien dont les prémices ont été jetées lors d'une réunion au moment de la commémoration du trentième anniversaire des Jeux.

Il a insisté sur le facteur de réussite de ces jeux liée aux valeurs fondamentales de l'Olympisme aussi bien à l'échelle individuelle qu'organisationnelle : l'**Excellence**, l'**Amitié**, la **Solidarité**, le **Respect**, le respect de soi même, de son corps, des autres, des règles et de l'environnement, le respect par le fair-play et la lutte contre le dopage ou tout autre comportement contraire à l'éthique.

Il a terminé son intervention en souhaitant « Que souffle l'Esprit Olympique sur nos jeux ».

La dernière allocution a été prononcée par Monsieur Vincent MERITON, Ministre du Développement Communautaire, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui a souhaité la bienvenue à tous les membres présents. Il se félicite de la présence de toutes les îles membres, assurant ainsi la détermination et solidarité de tous pour la pérennité des JIOI.

Il a rappelé la place du sport dans les populations respectives de nos îles et pour le rapprochement entre les peuples dans le cadre du développement de notre région.

Il a rendu hommage au CIJ et au COJI pour leur engagement à la réussite de ces Jeux.

Il a souligné tout l'intérêt pour la région Océan Indien d'avoir une manifestation sportive fédératrice pour défendre la paix, la solidarité, la camaraderie, le développement durable déclarant que c'est en ce sens que toute la population seychelloise est prête à accueillir ses frères et sœurs de l'Océan Indien

Cette cérémonie s'est terminée par un cocktail auquel l'ensemble des personnes présentes a été invité.

### **SESSION DU C.I.J.**

Les travaux du CIJ se déroulent à l'hôtel BERJAYA à BEAU VALLON BAY les 25 et 26 février 2010.

M. Denis ROSE, Directeur des sports des Seychelles, adresse ses souhaits de bienvenue à tous les délégués présents pour cette troisième réunion du CIJ qui réunit toutes les îles membres, ce qui est très important à 18 mois des Jeux. Il termine en signalant que le Ministre, M. MERITON, sera parmi nous ce soir et remercie une nouvelle fois tous les membres pour leur présence.

Le Président Jean François BEAULIEU remercie M. Denis ROSE de son mot de bienvenue et ouvre la séance en présentant l'ordre du jour qui comporte comme points :

- Adoption du procès verbal de la réunion des 27, 28 et 29 août 2009
- Rapport du Commissaire Général
- Règlements généraux
- Règlements techniques
- Relations CJSOI
- Propositions de la commission médicale
- Propositions ordre du mérite du CIJ
- Questions diverses

L'ordre du jour n'appelant pas de remarques est adopté à l'unanimité.

Le Président Jean François BEAULIEU fait un point sur les travaux réalisés depuis la dernière réunion du CIJ d'août 2009.

### **Adoption du procès – verbal de la réunion des 27, 28 et 29 août 2009**

L'ordre du jour appelant l'adoption du procès verbal de la réunion des 27,28 et 29 août 2010, le Président fait un résumé des décisions prises puis il donne la parole à l'assemblée.

Aucune observation n'étant formulée, le Président met le procès – verbal aux voix et il est adopté à l'unanimité.

### **Rapport du Commissaire des Jeux**

Dans son rapport, après avoir remercié l'ensemble des délégations présentes, le Commissaire Général des Jeux, M. Eric ARNEPHIE a signalé que le COJI a la personnalité juridique avec un bureau composée de 9 membres. L'organigramme du Commissariat général comprend 16 directions dont la nomination des responsables a été faite.

Il a donné les explications sur la conception du logo. Il a aussi signalé que le concours pour la mascotte a été déjà lancé depuis décembre 2009 et que le concours pour l'hymne sera lancé en mars 2010.

Suite à la réunion de la commission Statuts et Règlements les 30 et 31 octobre 2009 à Mayotte, les règlements généraux et techniques ont été envoyés à l'ensemble des îles pour observation. Deux îles à savoir Maurice et La Réunion ont retournés des commentaires.

Sur le plan des infrastructures, il a confirmé que le village des Jeux sera livré en mai 2011 avec une capacité d'accueil de 1700 personnes à raison de deux personnes par chambre. Le COJI mettra en place les équipements nécessaires à l'hébergement sur les mois de juin et juillet, tout sera opérationnel le 1<sup>er</sup> août 2011.

Pour les installations sportives, un audit de toutes les installations sportives utilisées pour les Jeux a été fait et les travaux de réhabilitation identifiés.

La piscine sera rénovée entièrement, y compris un nouveau système de filtrage et un tableau électronique, avec l'aide de la CHINE.

Le dossier pour la rénovation du gymnase (toiture et sol) a été transmis à des partenaires pour le financement.

Les autres installations sportives bénéficieront de travaux de rénovation qui ne posent pas de problèmes.

Il a été noté qu'une fiche technique de chaque site avec la capacité de spectateurs sera établie et transmise aux membres du CIJ.

Suite à ce rapport, le Président remercie le commissaire général pour le travail fourni et donne la parole aux différents délégués des îles pour leurs observations.

Les Comores, tout en notant que le rapport est complet, demande à avoir confirmation du respect des délais surtout pour l'hébergement au le village des Jeux et voudrait avoir connaissance des capacités de spectateurs

Le commissaire général confirme que les délais seront tenus. Après avoir eu une réunion avec les responsables de cette réalisation, il explique que le village sera livré aux organisateurs au mois de mai. Il comprendra 252 bâtiments mis à disposition du COJI pour une population de 1700 personnes logés à raison de deux par chambre. Ainsi, ils ont deux mois pour installer l'ensemble des matériels et équipements nécessaires à l'hébergement. L'échéancier prévoit que tout sera prêt pour le 1<sup>er</sup> août de façon à accueillir les délégations à compter du 3 août 2011, les règlements prévoyant l'ouverture du village deux jours avant les Jeux.

Pour les installations sportives, le commissaire précise qu'ils ont une fiche technique sur chaque équipement sportif qui pourra être transmise, après la réunion du CIJ, aux membres du CIJ.

D'autre part, il souligne que deux équipements sportifs bénéficieront de projets de rénovation. Il s'agit de la piscine dont les travaux seront financés avec l'aide de la chine. L'autre concerne

le gymnase pour lequel un dossier de rénovation a été constitué. Le financement de ces travaux a été demandé à la France par l'intermédiaire de l'ambassade et ce dossier a été adressé également à un autre partenaire. Les Seychelles sont en attente d'une réponse qu'ils espèrent positive. Pour les autres équipements, de simples rénovations sont prévues.

Madagascar n'ayant pas d'observations particulières, la parole est à M. Régis BERTOGLI, Directeur de la Jeunesse et des Sports de LA REUNION, qui souligne sa satisfaction de participer à la réunion du CIJ aux Seychelles et se réjouit du rapprochement entre le CIJ et la CJSOI. Il se félicite également du rapprochement des autorités seychelloises, dont Monsieur le Ministre Vincent MERITON, avec les autres îles pour l'organisation de ces Jeux et assure du concours de l'Etat français. Il termine en exprimant toute sa confiance pour l'organisation de ces Jeux et souligne l'engouement des Seychellois pour leurs Jeux.

La Réunion exprime toute sa satisfaction sur l'état d'avancement des travaux suite au rapport du Commissaire des Jeux et ne doute pas de la réussite de ces Jeux, M. BEAULIEU complétant cette intervention en faisant part du soutien des collectivités territoriales de LA REUNION que sont la Région et le Département qui apportent leur concours à l'organisation des Jeux.

Maurice, souligne que le CIJ a fait un long parcours depuis sa première réunion en 2008 pour ces Jeux des Seychelles grâce aux sous commissions que les membres du CIJ ont eu raison d'instituer. Elles permettent de faire un gros travail entre les réunions. Pour le rapport du Commissaire Général qu'il remercie pour le travail réalisé, il est assuré que les Jeux auront lieu et seront un succès.

Mayotte ne formule pas d'observations particulières.

Les Maldives, suite au rapport du Commissaire des Jeux, pense que les jeux seront une réussite. Ils seront les plus grands Jeux auxquels Les Maldives participeront avec une délégation d'environ 100 personnes présentes dans les différentes disciplines sauf en boxe et judo. Il fait part de ces difficultés pour le transport aérien mais il a peut être trouvé une solution suite à un rendez – vous avec une agence de voyage aux Seychelles. Reste le problème de la date des Jeux pour laquelle, il renouvelle son souhait de voir celle – ci bouger de 5 jours.

Les Seychelles n'ont rien à signaler et réaffirment leur soutien au COJI et au Commissaire des Jeux.

Le Président remercie tous les délégués et demande s'il n'ya plus d'observation. Pour sa part, il souhaiterait que le Commissaire puisse nous transmettre l'organigramme du COJI.

Maurice prend la parole pour demander à avoir connaissance du budget des Jeux. Le commissaire lui répond que le pays organisateur n'a jamais eu à communiquer son budget d'organisation. Maurice en convient mais souligne qu'il s'agit des éléments du budget qui permettent de déterminer le montant de la contribution des membres des délégations, c'est-à-dire les postes hébergement, restauration et transport. Ce point sera vu avec les règlements généraux.

### **Examen des règlements généraux**

Une discussion s'engage sur la méthode pour examiner les règlements généraux et il est convenu dans faire une lecture en apportant au fur et à mesure les corrections demandées. Si d'autres modifications sont nécessaires lors de l'examen des règlements techniques, on modifiera les règlements généraux en conséquence.

## B – EFFECTIF D'UNE DELEGATION

Il est convenu qu'aucune modification n'est apportée au nombre de membres d'une délégation, conformément aux décisions prises lors de la précédente réunion.

## E – ENGAGEMENTS

L'échéancier présenté par le commissaire Général est adopté. Il est demandé que les différentes délégations respectent les dates pour permettre une bonne organisation des Jeux.

## F – DISPOSITIONS FINANCIERES

8.0 Frais de Séjour

8.1 La proposition du forfait de participation pour les frais de séjour pour chaque membre de la délégation est de:

	Par Jour
Athlètes+ entraîneurs	30 à 35 Euros
Dirigeants + officiels Arbitres et médicale	35 à 40 Euros

A la demande des membres du CIJ d'expliquer comment ce prix a été fixé, le Commissaire des Jeux rappelle l'engagement des Seychelles dans une situation critique et un environnement difficile. Il précise que cette proposition tend à assurer le bon déroulement des Jeux et à garantir l'avenir de ces Jeux pour la Jeunesse des Iles. Il signale que, suite à la demande de cotation pour la restauration des Jeux au principal prestataire des Seychelles capable d'assumer cette charge, la proposition est de 25 euros par personne et par jour, soit 10 euros par repas et 5 euros par petit déjeuner. Il souligne qu'il a fait une analyse de l'évolution des coûts : en 2003, à Maurice : 15 euros et 18 euros ; En 2007, à Madagascar : 25 euros à 30 euros. La demande, qui prend en compte la restauration, l'hébergement et le transport, porte donc sur une contribution additionnelle de 40% soit 10 euros de plus qu'à Madagascar.

Le Président insiste sur le fait que cette participation concerne l'hébergement et le transport. Il précise que le montant qui sera décidé aujourd'hui ne doit pas être modifié à l'avenir.

Les Comores demandent à que le montant soit déterminé.

La proposition est de 35 euros pour les sportifs et de 40 euros pour les officiels.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## G – TRANSPORT

Il est convenu que les hôtes et hôtessees sont supprimés en accompagnement dans les voitures officielles.

Soit :

9.1 Transport Local



- 9.1.1 Président du CIJ : Voiture avec chauffeur
- 9.1.2 Membres du CIJ : Deux voitures avec chauffeur pour les trois membres du CIJ
- 9.1.3 Chef de Délégation : Une voiture avec chauffeur pour le Chef de Délégation
- 9.1.4 Chef de Mission : Une voiture avec chauffeur par île
- 9.1.5 Présidents d'honneur du CIJ : voiture avec chauffeur
- 9.1.6 Personnel médical et paramédical : un minibus avec chauffeur par île par rapport à l'effectif.
- 9.1.7 Responsables des Délégations sportives - hommes et dames : un minibus avec chauffeur par île.
- 9.1.8 Représentants des Fédérations Internationales : Une voiture avec chauffeur (par discipline)
- 9.1.9 Le COJI organise et assure le transport des athlètes et leurs dirigeants entre les lieux de résidence, les lieux de compétitions et d'entraînement.
- 9.1.10 Le COJI organise et assure un service de transport destiné pour tous les officiels techniques (juges et arbitres) ainsi que pour les Présidents des Fédérations.

Après discussion, il est décidé de conserver la mise à disposition de deux véhicules pour les trois membres du CIJ de chaque délégation.

#### **H - DROITS DE RETRANSMISSION**

Pour les droits de retransmission, le Président précise que les images appartiennent au CIJ et au CNO du pays organisateur. Il demande à ce qu'il y ait un accord pour que les pays ne paient pas les images. La formulation des droits d'utilisation des images est un travail de la sous - commission communication et protocole.

Les Seychelles pensent qu'il y a un arrangement entre les îles avant les Jeux au sein de l'ARTOI. Le Président en convient mais rappelle que l'ARTOI est une instance internationale qui regroupe les télévisions publiques des îles mais que, pour les droits de retransmission, ce sont les stations de chaque île qui sont concernées.

#### **I - ACCREDITATION**

Il est précisé qu'il faut considérer que le Ministre ou le Représentant de l'Etat sont présents pour la durée des Jeux et qu'il convient de prévoir en conséquence la réservation des hébergements.

Il est rappelé que le Chef de mission est hébergé au village.

Les Seychelles demandent à ce que la ligne accréditation supplémentaire soit précisée pour éviter tout débordement.

Pour les accréditations, il est demandé que soit étudiée la question d'une accréditation qui ne correspond pas à une pension complète.

#### **12.1.0 Contrôle Anti-Dopage**

Le Président insiste sur le principe de traçabilité en ce qui concerne les contrôles anti dopage pour que les membres du CIJ puissent avoir un rapport précis sur les contrôles effectués et les résultats.

Pour le contrôle anti dopage, il est convenu qu'il sera de la responsabilité de l'ORAD dont le représentant pour la zone Océan Indien est M. LARUE.

Il est demandé à M. LARUE dans quelle mesure l'ORAD peut aider au financement des contrôles antidopage, le nombre souhaité étant de 30 à 40 contrôles à répartir par le CIJ sur l'ensemble des disciplines.

M. LARUE étudiera la possibilité de faire prendre en charge le contrôle anti dopage par l'ORAD et le nombre sera déterminé en fonction du coût par contrôle ( frais de contrôle, de transport et d'analyse par un laboratoire) et du budget alloué.

Action commune pour la formation commune d'escortes

Objectif ORAD Océan Indien, Trouver un programme de sensibilisation

La question est posée de savoir s'il faut cibler les contrôles (ex EPO sur les épreuves de longue durée). Ce choix peut présenter des avantages pour mieux déterminer les contrôles en fonction des risques de dopage.

De plus, compte – tenu de l'éloignement des laboratoires d'analyse, le Président rappelle qu'il faut garantir les conditions de transport notamment en milieu réfrigéré.

Pour les contrôles, M. LARUE répond que nous avons la possibilité de cibler toutes les substances et qu'il suffit de justifier notre choix. Pour le conditionnement, cette question est à l'étude. M. LARUE est en liaison avec le laboratoire d'Afrique du Sud pour que tous les aspects du respect des protocoles et des procédures soient pris en compte.

Le représentant des Maldives pose la question des modalités de choix des personnes qui font les contrôles. Il est précisé que les préleveurs sont des personnes indépendantes et que la responsabilité des procédures et protocoles relève des prérogatives de l'ORAD.

Les Seychelles précisent que c'est le CIJ qui détermine la répartition selon les disciplines.

#### **N - COMMISSION TECHNIQUE INTERNATIONALE**

La question est posée en ce qui concerne les contacts avec les Fédération Internationales. Il est précisé que le COJI, en accord avec le CIJ, prendra l'attache des Fédérations Internationales pour faire valider les règlements techniques et demander la désignation d'un délégué international. Le CIJ aura copie des différentes démarches entreprises par le COJI.

#### **O - JUGES, ARBITRES ET OFFICIELS**

A ce sujet, le Président rappelle qu'il faut éviter que des arbitres, membres d'une délégation sportive, ne peuvent pas officier lors des Jeux, alors qu'ils ont effectué le déplacement.

Le Commissaire propose que, pour l'arbitrage, une liste soit établie avant les Jeux pour la faire valider au niveau international.

### **P - COULEURS**

Mayotte demande une modification de ses couleurs et propose, en première couleur, le bleu et le , en deuxième couleur, le bleu.

Maurice intervient pour faire part des confusions qu'il peut y avoir à propos des couleurs. Auparavant, des problèmes existaient entre Maurice et les Seychelles qui avaient les mêmes couleurs. Pour cette raison et d'un commun accord, les couleurs ont été changées entre Maurice et les Seychelles. La situation proposée par la modification de Mayotte ne peut convenir et il propose que Mayotte fasse une autre proposition.

Mayotte souligne que le problème des couleurs ne se pose pas puisque les couleurs sont prédéterminées en phase préparatoire, avant les matches. Il ne peut donc y avoir de confusion dans le choix des couleurs.

Maldives s'excuse car il n'a reçu les documents que depuis une semaine et il propose également de modifier ses couleurs avec, en première couleur, le rouge et, en second, le blanc.

Seychelles propose que les propositions de nouvelles couleurs se fassent en dehors des couleurs déjà choisies. L'idéal serait que les premières couleurs soient distinctes.

Pour les COMORES, les couleurs exactes sont en premier VERT BLANC et en remplacement BLANC VERT.

Il est rappelé que le choix des couleurs doit être fixé par les commissions techniques lors de leur réunion préparatoire aux compétitions.

Il est décidé d'arrêter les couleurs des différentes délégations comme suit :

ILES	COULEURS	CHANGE
COMORES	Vert / Blanc	Blanc / Vert
MADAGASCAR	Blanc	Rouge
MALDIVES	Blanc / Rouge	Rouge / Blanc
MAURICE	Rouge / Blanc	Blanc
MAYOTTE	Blanc / Bleu	Bleu
REUNION	Bleu	Blanc

SEYCHELLES	Rouge	Jaune
------------	-------	-------

Après avoir demandé à l'ensemble des délégations si d'autres observations seraient formulées par rapport aux règlements généraux, le Président met aux voix les règlements généraux qui sont adoptés à l'unanimité.

Puis, le Président lève la séance en rappelant l'invitation pour le coquetel à l'Ambassade de France et donne rendez – vous à tous les membres à 8h30 le 26 février 2010.

La session reprend le 26 février 2010 à 8h30. En ouverture, le Président du CIJ rappelle le programme de la journée. Puis, l'ordre du jour est abordé avec l'étude des règlements techniques des différentes disciplines.

## ATHLETISME

LA REUNION propose de rajouter une épreuve en fauteuil roulant pour les personnes handicapées. Cette proposition est soutenue par l'île MAURICE.

Catégories visuel et physique. Demande de l'île Maurice

Les Seychelles indique que, pour cette édition, les quatre évènements ont été déterminés et qu'il faut s'en tenir à cette position.

Maurice propose d'étudier la question en restant dans le nombre fixé au niveau des règlements généraux.

Le Président demande à ce que cette question soit examinée attentivement car il faut éviter d'être accusé de discrimination par rapport aux personnes handicapées fauteuil roulant.

Le commissaire souligne que le choix des disciplines est déjà critiqué et qu'il convient de ne pas déroger aux décisions. Il précise que ces propositions émanaient de la fédération seychelloise.

La Réunion propose de revoir les différentes épreuves, de retirer un évènement et d'inscrire une épreuve en fauteuil roulant

Maurice ne comprend pas comment une épreuve de ce type ne peut être organisée.

A la demande du commissaire, il est posé la question de la participation : 4 îles sont susceptibles de participer à une épreuve de ce type.

Le Président rappelle que ce qui a été validé, ce sont les règlements généraux avec le tableau des effectifs.

Pour les Seychelles, il faut discuter les règlements techniques mais pas les épreuves sauf si cela dépend des règlements des Fédérations Internationales.

Toutes les délégations ayant exprimées leur point de vue par rapport à cette question d'une épreuve en fauteuil, il est décidé de ne pas retenir cette proposition compte – tenu des difficultés d'organisation et de l'impact sur les décisions prises précédemment par le CIJ.

Le Président tient à préciser que, lors de la réunion précédente du CIJ, il a été adopté le nombre de participants mais pas les épreuves.

LA REUNION souligne que, quand nous avons diminué les effectifs, il n'a pas été décidé des épreuves. C'est pourquoi les règlements techniques sont examinés ce jour avec les épreuves.

LA REUNION demande à ce que, pour les épreuves des personnes déficientes auditives, le départ se fasse au drapeau. Proposition adoptée.

Point 4.7 : Il est convenu que les perches seront entreposées jusqu'au jour du départ de la délégation.

Article 6.2 : Effectifs masculins ou féminins: le nombre exact est 30 au lieu de 12, conformément aux règlements généraux.

Article 15 : LA REUNION demande à remplacer joueurs par athlètes et match par épreuves

Article 15.3 : LA REUNION propose de modifier la phrase.

MAURICE, au regard des textes de l'AMA, propose : Tout athlète qui refuse de se soumettre à ce contrôle est suspendu immédiatement des Jeux.

Adoptée à l'unanimité, cette modification est valable pour tous les règlements techniques des disciplines.

Point 5.1 : Pour les engagements, Maurice pense qu'il faut que les finales se déroulent avec un nombre de participants conséquents. Il propose de présenter trois participants qui auront réalisé les minimas.

Il est rappelé que cette proposition a été formulée lors de la réunion de la sous commission mais qu'aucune décision ne dépend de cette instance.

Les SEYCHELLES soulignent qu'il est important de penser aux petites délégations et que par conséquent, il vaut mieux rester à deux.

Mis aux voix, La proposition n'est pas adoptée.

Le Président met aux voix les règlements techniques d'athlétisme qui sont adoptés à l'unanimité.

Il rappelle que ces règlements, comme tous les règlements techniques, seront soumis à la fédération internationale pour validation.

Le commissaire précise que les minimas seront transmis aux îles en juin 2010.

## BADMINTON

MAURICE propose de modifier la référence au texte français pour l'application des règles internationales et formule le texte comme suit : En cas de divergence, c'est le texte d'origine de la fédération internationale qui s'applique.

Cette proposition est adoptée et il est décidé qu'elle s'applique à l'ensemble des règlements techniques.

Aucune autre observation n'étant formulées, les règlements techniques du badminton sont adoptés à l'unanimité.

## BASKET BALL :

LA REUNION propose d'apporter une correction pour le paragraphe sur les arbitres en supprimant par équipes qualifiées. Cette proposition est retenue et la délégation comprendra deux arbitres comme le prévoit les règlements généraux.

Suite à une question de MAURICE sur la nouvelle règle internationale de marquage en basketball et la règle des 24s : Il est proposé de reporter cette décision. Une information sera notifiée aux îles en septembre 2010 au plus tard par le pays organisateur.

Aucune autre observation n'étant formulée, mis aux voix, les règlements techniques de Basket Ball sont adoptés à l'unanimité.

## BOXE

A la demande de Maurice, de Madagascar et de la Réunion pour une représentation féminine, il est précisé que les questions des effectifs ne peuvent être prises en considération.

Pour les catégories, il est précisé que lourd à -91kg et super lourd à +de 91kg. Par conséquent, le tableau est le suivant:

<b>Catégorie</b>	<b>Hommes</b>
Mouche	-49kg
Coq	-52kg
Plume	-56kg
Leger	-60kg
Mi-moyen	-64kg
Super Mi-moyen	-69kg
Moyen	-75kg
Mi-lourd	-81kg
Lourd	-91kg
Super Lourd	Plus de 91kg

Aucune autre observation n'étant formulée, mis aux voix, les règlements techniques de Boxe sont adoptés à l'unanimité.

#### CYLISME :

Paragraphe 6. 1.1 et 6.1.1 : Suite à une demande de LA REUNION, il est décidé d'ajouter une phrase pour « l'installation d'une piste d'échauffement à proximité du lieu de départ en fonction des possibilités ».

Pour les paragraphes 8 et 10, LA REUNION propose de remplacer athlètes par coureurs

Aucune autre observation n'étant formulée, mis aux voix, les règlements techniques de Cyclisme sont adoptés à l'unanimité.

#### FOOTBALL

Pas d'observations,

Mis aux voix, les règlements techniques de football sont adoptés à l'unanimité.

#### HALTEROPHILIE

Pas d'observation.

Mis aux voix, les règlements techniques d'haltérophilie sont adoptés à l'unanimité.

#### JUDO

Pour les effectifs, la demande n'est pas prise en considération

Pour le point 3.1 : LA REUNION demande que soit rajoutée l'épreuve du « toutes catégories ». Cette dernière relevant des règlements internationaux pour les compétitions de judo, elle est adoptée à l'unanimité.

Pour le 3.6: suite à une observation de LA REUNION, les catégories sont confirmées comme suit :

#### Catégories de poids individuels

<b>Hommes</b>	<b>Dames</b>

- 60 kg inclus	- 52kg inclus
+de 60kg à - 66kg inclus	+de 52kg à - 57kg inclus
+de 66kg à - 73kg inclus	+de 57kg à - 63kg inclus
+de 73kg à - 81kg inclus	+de 63kg à - 70kg inclus
+de 81kg et - 90kg inclus	+de 70kg à - 78kg inclus
+de 90kg	Plus de 78kg

### Catégories de poids par équipe

<b>Hommes</b>	<b>Dames</b>
- 66kg inclus	- 52kg inclus
+de 66kg à - 73kg inclus	+de 52kg à - 57kg inclus
+de 73kg à - 81kg inclus	+de 57kg à - 63kg inclus
+de 81kg et - 90kg inclus	+de 63kg à - 70kg inclus
+de 90kg	+de 70kg

Pour le point 3.5, MAURICE précise que le double repêchage n'existe plus et qu'il faut le supprimer. Il est décidé de prendre en compte cette remarque et demande de confirmation sera faite à la fédération internationale.

Maurice précise que, pour le judo, les règlements internationaux prévoient 7 catégories et qu'il est fort probable que la fédération internationale demande à inclure la septième catégorie. Les Seychelles ne pensent pas que la Fédération Internationale va faire cette proposition.

Aucune autre observation n'étant formulée, mis aux voix, les règlements techniques de Judo sont adoptés à l'unanimité.

## NATATION

MAURICE et LA REUNION propose que les compétitions commencent dans l'après midi, le plus tard possible après les éliminatoires, soit les finales à 17h.

La fédération Seychelloise a proposé 16h30. Cette proposition est adoptée.

Il est précisé que le chronométrage sera uniquement électronique.

LA REUNION propose que les postes de juges arbitres soient doublés. Cette décision relève du rôle des CTI.

Pour les forfaits, il est demandé l'application des règles de la fédération internationale. Proposition adoptée.

Suite à aux propositions de programme formulées par LA REUNION, cette question doit être étudiée par la fédération du pays organisateur. Les propositions de LA REUNION seront transmises par le Commissaire des Jeux à la fédération seychelloise.

Aucune autre observation n'étant formulée, mis aux voix, les règlements techniques de Natation sont adoptés à l'unanimité.

#### TENNIS DE TABLE

Il est proposé que la compétition se fasse sous forme de poules au lieu d'une compétition avec des éliminatoires directes. La compétition sera plus attrayante. L'organisation des compétitions relèvent des propositions de la fédération et cette demande lui sera transmise.

Aucune autre observation n'étant formulée, mis aux voix, les règlements techniques de Tennis de table sont adoptés à l'unanimité.

#### VOILE

Il est confirmé que le modèle de planche correspond à celle de la Formula windsurfing, reconnu au plan international.

Aucune autre observation n'étant formulée, mis aux voix, les règlements techniques de Voile sont adoptés à l'unanimité.

#### VOLLEYBALL

Aucune observation.

Mis aux voix, les règlements techniques de Volley Ball sont adoptés à l'unanimité.

#### **Relations CIJ/CJSOI**

Le Président fait le point sur les relations entre le CIJ et la CJSOI :

- La création de la commission médicale commune, dont la deuxième réunion a eu lieu aux Seychelles en décembre 2009
- Le partenariat pour la communication avec un site commun relevant de la CJSOI et sur lequel le CIJ pourra avoir ses pages JIOI : Historique, informations générales, règlements, etc...
- La réflexion partagée pour le développement durable
- La volonté de partager des actions en matière d'éducation de la Jeunesse des Iles aux valeurs de l'Olympisme.

Cette volonté de rapprochement étant maintenant bien confirmé de part et d'autre, le Président propose que soit envisagé la signature d'une convention pour formaliser ces rapports. Il pense que ce rapprochement et une telle convention devrait également faciliter une meilleure relation entre les gouvernements et les mouvements sportifs.

Pour le Développement Durable, les Seychelles pensent à faire planter par chaque médaillé d'Or un arbre au niveau du village des Jeux ainsi que par chaque île participante. Un comité de district sera appelé à assurer le suivi de cette opération en entretenant l'allée qui aura été réalisée lors de ces Jeux.

Pour l'académie Olympique, LA REUNION et MAURICE se sont rapprochés pour créer une académie de l'Océan Indien en direction des jeunes jusqu'à 11 – 12 ans dont les objectifs sont la promotion des valeurs de l'Olympisme au travers de la mise en place de Camp Olympique, avec une documentation pédagogique sur l'Olympisme pour préparer ce camp et des ateliers culturels et sportifs lors du déroulement du camp.



Pour revenir sur cette idée de camp des Jeunes, La CJSOI organise depuis les Jeux de Maurice cette action et elle devrait avoir lieu aux Seychelles pour les Jeunes âgés de 14 à 17 ans. Il faut voir comment se rapprocher pour travailler ensemble.

Au niveau des Seychelles, il existe des Clubs Olympiques au niveau des écoles et pour l'Académie, il y a un programme télévisé avec débat et compétitions culturelles pour sensibiliser la population à cette thématique.

Les MALDIVES précisent qu'ils n'ont pas d'académie. Ce projet de mise en place de l'Académie Olympique est en attente de la construction de leur maison olympique. Il leur est précisé qu'une Académie Olympique peut conduire des actions sans avoir de siège.

Les COMORES demandent si une action est envisagée en 2011. Il lui est répondu qu'un camp de jeunes de 14 à 17 ans est déjà prévu en 2010 lors des Jeux de la CJSOI à LA REUNION. Pour 2011, cette action devrait avoir lieu en l'ouvrant également aux plus jeunes (de 8 à 14 ans).

Après cet échange fructueux sur les actions communes à conduire dans la zone Océan Indien et les relations entre le CIJ et la CJSOI, le Président met aux voix le principe d'une convention entre le CIJ et la CJSOI pour formaliser les rapports Jeunes et sport, Santé Sport, Développement Durable, Communication.

Le principe de cette convention est adopté à l'unanimité. Des propositions seront faites pour sa rédaction et feront l'objet d'une validation par courrier électronique.

Pour le site Web CJSOI, il est convenu qu'il faut mettre les documents du CIJ avec les archives. Ces documents doivent être validés par le Président ou le Secrétaire Général du CIJ et transités par le secrétaire permanent du CIJ.

### **Propositions de la Commission Médicale**

Il est proposé de faire une fiche médicale unique avec la classification pour les personnes handicapées.

Puis le Président présente la fiche médicale commune CIJ/CJSOI proposée par les membres de la commission. MAURICE fait observer qu'il manque la mention Pays sur la fiche médicale. Sous réserve de cette correction, la fiche est adoptée par les membres du CIJ.

Pour les épreuves Sport et Handicap, il est précisé que seront envoyées les épreuves avec classification pour l'organisation des compétitions pour les Jeux.

### **Proposition de médailles du CIJ**

Suite à la présentation d'un projet de règlement pour l'attribution des médailles du CIJ, présenté par la REUNION, le Président demande aux autres délégations leurs observations.

Les SEYCHELLES se déclarent favorables mais apportent deux remarques sur les conditions d'obtention en proposant moins de huit ans et les quotas d'attribution à supprimer. Ils sont d'accord sur les autres points.

Les COMORES adhèrent à l'idée de récompenser ceux qui ont œuvré et se sont distingués pour la promotion des Jeux. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de proposer différentes catégories. D'autre part, il propose que ce soit le CIJ et non pas les CNO qui fassent des propositions au vu de l'histoire des Jeux pour ceux qui méritent d'avoir une distinction, le CNO répondant aux sollicitations du CIJ pour compléter la fiche d'information.

MADAGASCAR n'a pas d'observation particulière.

MAURICE fait part de la proposition d'une plaque avec logo CIJ intégré dans la matière, selon la proposition en annexe. Avec cette plaque, serait également attribué un pin's ou médaillon pour fixer à la boutonnière.

Mayotte est pour le nombre restrictif mais pense qu'il faut élargir pour la première remise puis ensuite rentrer dans le quantitatif restrictif  
Les MALDIVES sont d'accord sur le projet mais estime qu'il n'y a pas besoin d'un nombre maximum.

Suite à ce tour de table, il est constaté que trois points particuliers doivent être discutés : Temps pour l'attribution, les quotas et les personnes proposant l'attribution.  
Les débats qui suivent permettent de dégager les idées suivantes :

Il est souhaitable de supprimer les quotas, le nombre d'attribution étant décidé par les membres du CIJ qui sauront faire preuve de responsabilité.

Il est rappelé que cette proposition de restriction est faite pour donner de la valeur à cette médaille

Il est important de faire la différence entre médaille du CIJ, reconnaissance sportive et médaille d'honneur accordée à des personnalités ou sponsors pour services rendus ponctuellement.

Il est précisé que l'attribution des médailles concerne des personnes qui ne sont peut être plus au CIJ mais personnes à récompenser du fait de leur mérite lors de leur activité.

Il est possible que ce soit les membres du CIJ et les Présidents de CNO car ces derniers connaissent les gens de leur île, le CIJ décidant finalement.

A la demande du Président, les différentes décisions suivantes sont adoptées :

Pas de changement sur le préambule.

Suppression de la période de 8 ans.

Pas de quotas

Attribution de médailles sur proposition du Président ou d'un membre du CIJ pour la médaille du CIJ

Période de remise de médailles, le CIJ décide du moment opportun de la remise de la médaille.

### **Financement**

La question du financement des médailles mais aussi pour certaines autres dépenses se posant, il est décidé de créer un compte du CIJ pour l'acquisition des médailles et la fabrication des drapeaux du CIJ.

Il est rappelé que payer pour participer est un principe dans toutes les institutions mais que la définition de ce financement par les îles membres se doit d'être précisée. (S'agit il d'une cotisation dont le montant est déterminé ou d'une contribution fixée en fonction des besoins du CIJ ? ou d'une affiliation ?). MAURICE précise que s'il s'agit d'une affiliation, il existe une possibilité de récupérer cette somme avec les crédits de la Solidarité Olympique.

Il est décidé que des propositions seront faites par le secrétaire et la trésorière du CIJ et qu'elles seront soumises à décision lors de la prochaine du CIJ.

### **Divers**

#### **DRAPEAUX DU CIJ**

Le CNO Mauricien a fait réaliser des drapeaux du CIJ à l'île Maurice suite aux décisions prises lors de la précédente réunion du CIJ et offre un drapeau à chaque île. Le Président remercie les délégués mauriciens au nom de toutes les délégations membres du CIJ.

#### **Réunions de sous commissions :**

La réunion de la sous commission Communication Protocole qui examinera également le protocole des cérémonies d'ouverture et de clôture, sur proposition du CNO de Maurice, se réunira à Maurice en avril, à la suite de la réunion des experts de la CJSOI.

Ses travaux se poursuivront lors des Jeux de la CJSOI à La Réunion en août 2010.

### **Prochaine réunion du CIJ**

Sur proposition du Commissaire des Jeux, la prochaine réunion est fixée dans la semaine du 21 février 2011.

A l'ordre du jour :

- Equipements - Visite des installations et du village
- Engagements – Tirage au sort
- Point sur le retour des fédérations internationales
- Dispositions pour le contrôle antidopage
- Dispositif financier du CIJ
- Examen des propositions d'attribution des médailles
- Point sur l'Académie Olympique de la Région Océan Indien
- Protocole des cérémonies
- Examen des candidatures pour les prochains Jeux en 2015

### **Conclusions**

Les COMORES se félicitent de la bonne compréhension mutuelle permettant de travailler rapidement et de la réussite des travaux grâce à l'amitié et la fraternité, cet état d'esprit est de bon augure pour la fête des Jeux dans la tradition de l'Olympisme.

MADAGASCAR adresse ses remerciements aux membres du Comité Olympique Seychellois et au COJI en souhaitant bonne continuation pour avoir une grande fête en 2011 aux Seychelles.

LA REUNION estime qu'il y a eu une très bonne réunion de travail et adresse un grand merci au CNO et aux organisateurs de cette réunion.

MAURICE s'associe aux autres délégations pour constater la très bonne session de travail due à la bonne compréhension mutuelle et aux travaux en sous commission.

Mayotte renouvelle ses remerciements au CIJ pour la confiance accordée pour la réunion d'une sous commission à Mayotte et pour la modification des couleurs. Puis, il félicite les organisateurs pour l'organisation de cette réunion.

Maldives déclarent être très contents de cette bonne réunion et remercie le Comité Olympique des Seychelles pour leur accueil et espère pouvoir accueillir l'ensemble des membres du CIJ lors d'une réunion d'un sous comité aux Maldives.

Seychelles soulignent que c'est un grand plaisir pour le Comité Olympique d'accueillir le CIJ, constate l'efficacité des travaux ce qui montre la sagesse et la maturité des délégués présents autour de cette table. Il souligne le travail très important du Comité d'Organisation avec qui le CNO travaille très étroitement, ces très bons rapports avec le COJI et avec le Ministère sont confirmés par la présence de deux représentants du CNO au sein du bureau du COJI.

M.ARNEPHIE remercie les membres pour toutes les contributions qui ont permis de faire avancer les dossiers. Les décisions prises vont permettre de poursuivre et d'accélérer la préparation des Jeux. Il formule une proposition pour le flambeau des Jeux en souhaitant aller chercher flamme des Jeux à Madagascar et faire le tour des îles dans la Région pour créer l'ambiance autour des Jeux.

Comme représentant du gouvernement, il est très content et se félicite des développements de coopération entre le ministère et les Comités Olympiques de la Région et plus particulièrement le Comité Olympique Seychellois avec qui les relations sont très étroites. Il

rappelle qu'il est important que toutes les informations soient transmises selon l'échéancier pour bien préparer les Jeux

Le Président BEAULIEU remercie les membres d'être tous présents à cette réunion et les Seychelles, pays qui nous accueille dans des conditions de travail très agréables. Il souhaite que chaque pays puisse s'impliquer plus en avant dans les décisions. Son rôle est de coordonner les différentes interventions, les décisions venant des membres du CIJ représentant de leur île et de leur mouvement sportif. Il demande à tous d'avoir une attention particulière pour tout ce qui va se dérouler et de rester en étroit contact pour résoudre les difficultés tous ensemble. Il reviendra bientôt en mission pour le CROS et les collectivités territoriales. Il termine en remerciant tous les membres pour la qualité des travaux et adresse un grand merci au CNO, au COJI et au Ministère des Sports des Seychelles.